



DÉLIBÉRATION

du 28 mars 2023

Présents : 27 Excusés : 0 0 pouvoir Absents : / Votants : 27 En exercice : 27	<p>L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, M. Cédric DOTTOR, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LÉAUTÉ, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, Mme M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIÉ, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU.</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : /</p> <p><u>Assistait également au titre des services</u> : Philippe RENAUD, DGS, Fabienne PITON</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Mme Estelle GOIMBAUD</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 22 mars 2023</p>
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le 30 MARS 2023 Publiée, le 03 AVR. 2023 Notifiée, le	
Délibération n°23.2.22	RESSOURCES HUMAINES <i>Création d'un emploi non permanent compte tenu de l'accroissement temporaire d'activité au Multi-accueil</i>

Madame le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre du départ en détachement de la directrice du multi-accueil, un avis d'appel à candidatures a été lancé pour son remplacement et une candidature interne a été retenue.

Afin d'organiser une période de tuilage de la direction entre le 21 mars et le 15 avril 2023, il convient de créer un poste d'éducateur de jeunes enfants pour assurer la continuité du taux d'encadrement des enfants.

Après avoir entendu cet exposé,

Sur proposition de Madame le Maire,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23 2°,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

- ▶ **CRÉE** un emploi temporaire d'éducateur de jeunes enfants à temps complet pour une durée d'un mois pour faire face à l'accroissement saisonnier d'activité au Multi-Accueil, ouvert sur le grade d'éducateur de jeunes enfants, relevant de la catégorie hiérarchique A,
- ▶ **DIT** que son traitement sera calculé par référence au maximum au dernier échelon du grade de recrutement,
- ▶ **PREVOIT** les crédits correspondants au budget 2023.

Pour extrait conforme au registre »

Estelle GOIMBAUD
Secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture 047-
214400962-20230328-232_22-DE Recu
31/03/2023

Le Maire,
Nadine YOU